Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201115-20251215-2025_12_001-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE LANMODEZ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9

Date de la convocation : 11/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le Lundi 15 décembre à 18 h 00
Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire A la Mairie, sous la présidence, de Madame Lydie DOMANCICH, Maire.
Etaient présents : Mme Lognoné Jamila et Messieurs CHAMPAGNAT Pascal, POSTADJIAN Guillaume, TUFFIER Olivier,PARANTHOËN Rémi, LAHAYE François et PRIGENT Guy.
Absents : Mme DHABIT Nicole, Mme TARLET Juliette et Mr LE MERRER Daniel procuration à Mr POSTADJIAN Guillaume.
Secrétaire : Mme Jamila Lognoné a été élue secrétaire.

CONVENTION FOURRIERE ANIMALE 2026

Madame La Maire rappelle à l'assemblée la convention 2025 concernant la fourrière animale sur la commune. Elle précise que cette convention est signée avec la Société Le Passage de Langoat. Il s'avère nécessaire de savoir si cette convention sera renouvelée pour 2026.

Le Conseil Municipal par 9 voix pour :

- **DECIDE** de renouveler la fourrière animale pour 2026 avec la société Le Passage de Langoat
- **AUTORISE** Mme La Maire à signer la convention de 2026 pour un coût TTC de 618.29 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Maire
Lydie DOMANCICH

Certifié exécutoire par transmission, Le 15/12/2025 En Préfecture des Côtes d'Armor
La Maire, Lydie DOMANCICH